

L'ÉDITO

par Philippe LAWSON

Triste rentrée

Après les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les députés wallons feront leur rentrée parlementaire ce 5 septembre. Et même si beaucoup d'entre eux arrivent tout frais, revigorés pour reprendre leur mission de représentant du peuple, plusieurs députés auront les esprits accaparés par la campagne pour les élections communales. Alors la question n'est pas de savoir s'il faut reprendre le travail parlementaire plus tôt cette année, mais c'est pour y faire quoi vu les différentes échéances qui se profilent à l'horizon. L'assiduité sera donc à géométrie variable dans l'hémicycle régional d'ici le 14 octobre, date des élections locales, et les jours d'après. Les communales vont donc bien jouer les trouble-fête au parlement wallon. Une autre nouveauté risque aussi de handicaper le travail parlementaire en Wallonie. Après le 3 décembre, date d'installation des nouveaux conseils communaux, beaucoup de députés ne pourront plus cumuler le mandat régional avec une fonction scabinale (bourgmestre, échevin), en raison du non-cumul. S'ils privilégient le terrain communal, ils devront laisser la place à leurs suppléants. Comment donc

garantir une totale implication de ces « nouveaux députés » sachant qu'ils sont là pour 5 mois ? De plus, certains d'entre eux seront candidats aux régionales de mai 2019. Bonjour donc la concentration sur leur nouvelle mission.

Le nouveau parlement wallon qui sortira des urnes après le 26 mai prochain sera un mélange de députés autorisés à cumuler et d'autres qui ne pourront pas le faire à cause des nouvelles règles de non-cumul. Et pourtant, le cumul d'un mandat local avec un autre mandat au niveau régional ou fédéral n'est pas antinomique à la défense de l'intérêt général des citoyens. L'un pourrait même alimenter l'autre pour garantir l'efficacité de la mission. Le cumul présente l'avantage que les demandes du citoyen se font directement au lieu d'avoir un échelon intermédiaire en cas de non-cumul. La fin du non-cumul risque donc de rater l'objectif d'efficacité. C'est plutôt au niveau du cumul des fonctions politiques avec des mandats dérivés qu'il faut faire le ménage en limitant le nombre de ces derniers ou en édictant des règles de bonne gouvernance qui permettront d'éviter des conflits de tous ordres.